

AFFAIRE N° 5

COMPTE ADMINISTRATIF 1988 DE LA REGIE AUTONOME ABATTOIR

Gilbert GERARD donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Régie Autonome Abattoir est un Etablissement Public Industriel et Commercial (E.P.I.C.) géré par un Directeur et un Conseil d'Exploitation sous l'autorité du Maire.

Cette régie a été créée pour satisfaire à certaines obligations réglementaires, par délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 1988 (affaire n° 39).

Son Budget a été voté le 18 juin 1988. Il est géré conformément à l'instruction M42 de la Direction de la Comptabilité Publique. Cette instruction a intégré la Nomenclature des Comptes du Nouveau Plan Comptable Général ; c'est pourquoi le Compte Administratif vous est présenté sous cette forme.

Lors de la création de la Régie Autonome Abattoir, il n'a pas été possible de présenter les deux sections (Fonctionnement et Investissement), du fait de l'impossibilité de procéder alors aux diverses estimations nécessaires au calcul de la dotation initiale.

De fait, la Section d'Investissement -absente de la prévision en 1988- sera incorporée au Budget de l'exercice 1989.

Le Compte Administratif 1988 de la Régie Autonome Abattoir dégage un excédent comptable de 525 698,66 F. Il sera repris, conformément à la réglementation, dans la Section de Fonctionnement et dans la Section d'Investissement de l'exercice 1989.

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le Compte Administratif 1988 de la Régie Autonome Abattoir.

SECTION	OPERATIONS DE L'EXERCICE 88		RESULTATS AU 31.12.1988 EXCEDENT
	REALISATIONS		
	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT	1 291 133,80	1 816 832,46	525 698,66

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

ARTICLES	LIBELLES DES DEPENSES	PREVISIONS	REALISATIONS	CRED. REPORTEES	ANNULATIONS
6022	Fournitures consommables	219 421,78	60 814,66	4 410,00	154 197,12
6061	Fournitures non stockables .....	50 000,00			50 000,00
6063	Fournitures d'entretien et petits équipements .....	15 000,00			15 000,00
6064	Fournitures administratives .....	2 000,00		349,20	1 650,80
615	Entretien et réparations	349 533,22	322 483,22	27 026,74	23,26
616	Primes d'assurances .....	40 000,00			40 000,00
618	Divers .....	40 000,00	3 994,12	34 937,50	1 068,38
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires .....	10 000,00			10 000,00
624	Transport .....	10 000,00			10 000,00
626	Frais postaux et de télécommunication .....	3 500,00			3 500,00

S E C T I O N D E F O N C T I O N N E M E N T

ARTICLES	LIBELLES DES DEPENSES	PREVISIONS	REALISATIONS	CRED. REPORTES	ANNULATIONS
641	Rémunérations du personnel	700 000,00	696 256,66		3 743,34
645	Charges de Sécurité Sociale et prévoyance .....	360 000,00	207 585,14		152 414,86
65	Autres charges de gestion courante .....	15 000,00			15 000,00
67	Charges exceptionnelles ..	3 000,00			3 000,00
<b>T o t a u x d e s D E P E N S E S</b>		<b>1 817 455,00</b>	<b>1 291 133,80</b>	<b>66 723,44</b>	<b>459 597,76</b>

S E C T I O N   D E   F O N C T I O N N E M E N T

ARTICLES	LIBELLES DES RECETTES	PREVISIONS	REALISATIONS	CRED. REPORTEES	ANNULATIONS
7061	Abattages .....	480 000,00	492 162,06		12 162,06
7062	Redevances d'utilisation des locaux et équipements	146 855,00	162 020,26		15 165,26
7083	Locations diverses .....	18 000,00	18 000,00		
7086	Congélation .....	12 000,00	13 318,14		1 318,14
743	Subvention de la Commune	1 160 600,00	1 004 000,00	156 600,00	
745	Subvention du Fonds National des Abattoirs ...		127 332,00		
<b>T o t a u x</b>	<b>d e s   R E C E T T E S</b>	<b>1 817 455,00</b>	<b>1 816 832,46</b>	<b>156 600,00</b>	<b>28 645,46</b>

## R E C A P I T U L A T I O N

DEPENSES		RECETTES	
PREVISIONS	1 817 455,00	PREVISIONS	1 817 455,00
REALISATIONS	1 291 133,50	(1) REALISATIONS	1 816 832,46
(2) REPORT	66 723,44	PLUS-VALUES	28 645,46
(3) ANNULATIONS	459 597,76	ANNULATIONS	156 600,00

- (1) La subvention d'allègement du Fonds National des Abattoirs, ainsi que les plus-values réalisées sur les recettes, à savoir :

$$127\ 332,00\ \text{F} + 28\ 645,46\ \text{F} = 155\ 977,46\ \text{F},$$

ont comblé partiellement l'annulation d'une partie de la subvention de la Commune :

$$1\ 160\ 600 - 1\ 004\ 000 = 155\ 977,46\ \text{F},$$

soit :

$$156\ 600 - 155\ 977,46 = 622,54\ \text{F}.$$

C'est ce qui explique la différence entre les prévisions et les réalisations des recettes :

$$1\ 817\ 455,00 - 1\ 816\ 832,46 = 622,54\ \text{F}.$$

- (2) Crédits reportés pour les dépenses engagées, non réalisées au 31 décembre 1988, liquidées au 27 février 1989.
- (3) Dépenses non réalisées du fait de la période d'application du Budget.

AVIS DES COMMISSIONS

Commission Economie

La Commission émet un avis favorable.

Commission Finances

La Commission est également favorable.

Notant qu'il s'agit du Compte Administratif 1988 de la Régie Autonome Abattoir qui ne porte que sur six mois, il faudra donc véritablement attendre le Compte Administratif 1989 pour cerner totalement le fonctionnement de ce service.

---

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Compte Administratif 1988  
de la Régie Autonome Abattoir  
est arrêté

(8 VOIX POUR/45 ABSTENTIONS).

---

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Denis, le 19 AOÛT 1989

Le Secrétaire Général Adjoint  
François NEYRA

